

Disseration acte administratif unilatéral

Par **annah24**, le **20/11/2016** à **12:38**

Bonjour,

J'ai pour dissertation l'énoncé suivant :

Le code des relations entre le public et l'administration révolutionne t-il le droit de l'acte administratif unilatéral ?

De prime abord, mon plan serait le suivant :

I. L'acte administratif unilatéral avant le code des relations entre le public et l'administration

II. L'acte administratif unilatéral après le code des relations entre le public et l'administration

Le problème c'est que j'ai à faire ce travaux dirigé mais étant donné que nous sommes en retard dans le cours, nous n'avons pas encore vu cette partie. Bien sûr, le TD va se dérouler avant le cours magistral. Donc vis-à-vis de tous cela je suis un peu perdu face à cette dissertation donc j'aimerais savoir si vous n'auriez pas quelques livres ou liens à me proposer pour que je puisse y voir plus clair dans cette dissertation. Bien sur je ne cherche pas à ce qu'on me donne des réponses mais plutôt des informations sur le sujet.

Je vous remercie d'avance

Par **Fax**, le **20/11/2016** à **13:18**

Bonjour,

Je pense que le plan chronologique avant/après est à proscrire (trop descriptif).

S'agissant des TD sans le CM correspondant, cela vous arrivera souvent, ne vous formalisez pas et au contraire c'est l'occasion de travailler le sujet à fond et du coup, lors du CM, la compréhension sera d'autant plus aisée.

Voici un lien très intéressant vers le site du journal du droit administratif (oui bon je suis un peu corporate, je vous l'accorde, il s'agit d'un site créé par les professeurs de l'université où j'ai étudié) il y a un dossier complet sur le sujet.

http://www.journal-du-droit-administratif.fr/?page_id=718

J'espère que cela pourra vous aider.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/11/2016** à **13:21**

Bonjour

Content de voir que notre impératrice des publicistes opère également le Dimanche [smile3]

Par **annah24**, le **20/11/2016** à **13:30**

Bonjour, merci du lien il me paraît très instructif !

Par **Fax**, le **20/11/2016** à **17:09**

Ahah Isidore

Sympa votre avatar.... joindre l'utile à l'agréable c'est cela ? :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/11/2016** à **07:39**

Bonjour

Tout à fait [smile4]